

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 mai. — L'un des premiers actes du nouveau ministère anglais a été le rappel immédiat de lord Elliot, chargé par le ministère tory et par le cabinet doctrinaire d'exhorter don Carlos à la modération envers les prisonniers christinos. On croit que lord Palmerston l'exhortera simplement à quitter la Péninsule.

— Nos journaux d'aujourd'hui s'occupent beaucoup d'un cartel envoyé par lord Alvanley au fameux O'Connell, à cause de quelques expressions insultantes dont celui-ci s'est servi à l'égard du premier dans l'une des dernières séances de la chambre des communes. Jusqu'ici O'Connell n'avait pas répondu à la lettre de lord Alvanley, qui est datée du 22 ni à d'autres lettres écrites par les amis de ce seigneur. Ce silence a scandalisé le club de Brooker dont O'Connell et Alvanley font tous deux partie, et plusieurs membres ont demandé aux directeurs de cette société de convoquer une réunion générale pour examiner ce cas épineux. Cette affaire fait une grande sensation en Angleterre où le préjugé sur le point d'honneur paraît subsister dans toute sa force. On croit que si le démagogue irlandais persiste à refuser la satisfaction qui lui est demandée il sera ignominieusement chassé du club de Brooker où cependant les whigs sont en majorité. On lit dans un autre journal :

« Quelques membres de la société ont adressé aux commissaires une lettre pour les prier de convoquer une assemblée générale afin de délibérer sur une déclaration qui sera faite relativement à la conduite de M. O'Connell envers lord Alvanley, les commissaires ont répondu qu'il était contre le règlement du club de prendre connaissance des différends d'une nature particulière entre les membres, et que par conséquent ils se refusent à convoquer une assemblée générale.

Le *Courier* dit à ce sujet que la misérable tentative des tories de *Brooke's Club* pour semer la division parmi les sincères réformistes dévoués à l'administration actuelle, s'est terminée à la honte de ceux qui l'avaient conçue.

— D'après les nouvelles reçues ce matin d'Edimbourg et de Northumberland, lord Her Vick et sir John Campbell y ont été réélus, sans la moindre opposition, et même sans démarches de leur part.

— Le *Standart*, journal tory, prétend que don Carlos, dans une conférence avec lord Elliot et le colonel Gurwood, n'a fait aucune objection à la proposition faite par lord Elliot, d'adopter les mesures dictées par l'humanité ; mais il a exigé que l'on obtint de ses ennemis la même détermination. Une négociation dans ce but, va, en conséquence être ouverte.

FRANCE.

Paris, le 5 mai. — Aujourd'hui a commencé le procès des prévenus d'avril à la cour des pairs. Les accusés ont demandé à être assistés des défenseurs de leur choix. Ils ont cité entre autres MM. Voyer-D'Argenson, Cormenin, Carrel, Audry de Puyraveau, etc. Au départ du courrier la cour délibérait sur cette demande des accusés.

— C'est par erreur que quelques journaux ont fait entendre que M. de Lamennais renonçait à la défense des prévenus du grand complot et se disposait même à quitter Paris. Il s'est chargé plus particulièrement de la défense de M. Martin Maillefer, ancien rédacteur du *Peuple Souverain*, de Marseille. Il doit partager cette défense avec M. Cormenin.

— On a parlé du voyage que le jeune grand-duc Constantin devait faire à Paris avec son gouverneur le prince de Lieven. Il paraît qu'il s'agit d'une tournée dans les différentes parties de l'Europe qui doit durer trois ans.

(J. des Débats.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 MAI.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER.

Hier, 5 mai, a eu lieu l'ouverture du chemin de fer. Cette grande fête de l'industrie a été célébrée avec solennité.

A onze heures et demie les personnes invitées ont pris place dans les voitures qui leur étaient réservées. Une immense population accourue de toutes parts couvrait la plaine et la chaussée de Laeken. Un peu avant midi, S. M. le Roi est arrivé à la station pour assister au départ du convoi ; sa présence a été saluée par les acclamations des nombreux spectateurs.

Le roi est descendu de voiture et s'est approché des remorqueurs, qu'il a long-temps examinés ; il a ensuite traversé l'enceinte pour jouir du coup-d'œil qu'offraient les trois files des voitures chargées de joyeux voyageurs ; ses traits exprimaient la plus vive satisfaction. Bientôt une salve d'artillerie annonce le départ, et la *Flèche*, locomotive remorquant sept wagons pavoisés aux couleurs nationales, et portant les principaux fonctionnaires des différentes administrations, des officiers supérieurs de l'armée, des magistrats, des ingénieurs, et un grand nombre de dames parées d'élégantes toilettes, ouvre la marche et part avec rapidité.

Le *Stephenson*, remorquant également trois chars-à-bancs couverts et quatre diligences, dans lesquelles sont placés les membres des deux chambres, les ministres et le corps diplomatique, ne tarde pas à la suivre.

L'*Eléphant*, remorqueur d'une grande puissance, part le dernier et traîne après lui seize chars, dont neuf décorés de bannières aux armes des provinces.

Partout sur le passages de ces rapides voitures se pressait une foule immense, curieuse de contempler un spectacle si nouveau et si étrange. L'étonnement et la joie se peignaient sur toutes les figures. Les deux côtés du rails way de Bruxelles à Malines étaient couverts de spectateurs qui battaient des mains et faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

Le cortège a mis 50 minutes à parcourir ce premier trajet.

Arrivés devant Malines, les voyageurs se sont réunis autour de la colonne milliaire, dont la base était disposée pour recevoir la médaille d'inauguration, des pièces de monnaies de 40, 20, 5, 2 et 1 fr., de 12 et 14 de fr., de 10 et 1 centimes au millésime de 1835, et le procès-verbal de la cérémonie.

M. le ministre de l'intérieur, placé au centre de l'assemblée, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, la présence d'une assemblée si distinguée et si nombreuse, assistant à la cérémonie à laquelle le roi m'a chargé de procéder, est un témoignage solennel de l'importance que la Belgique et que les nations amies attachent à l'établissement du système de chemins de fer décrété par la loi.

« Cette vaste entreprise, commencée dans la quatrième année de notre régénération politique, attestera à jamais ce qu'on doit attendre d'un peuple ami de l'ordre et de la liberté, qui, nonobstant les crises prolongées dont l'établissement de son indépendance fut accompagné, a continué à se livrer avec la même application à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, qui font la splendeur et la force des nations civilisées : elle n'atteste pas moins la sollicitude du gouvernement qui, dès les premiers jours de son existence, en a conçu la pensée.

« Je n'entreprendrai pas de retracer ici tous les avantages des chemins de fer, ils se résument en deux points principaux : économie de temps, économie d'argent. En facilitant d'une manière prodigieuse les rapports des hommes entre eux et les relations du commerce, ils augmentent les moyens de civilisation et les sources de prospérité et d'agréments.

« Déjà nous pouvons envisager dans un avenir peu éloigné la liaison de nos chemins de fer avec ceux projetés en Allemagne et en France. C'est alors surtout que la Belgique, en position de favoriser les rapports commerciaux entre plusieurs peuples, en recueillera elle-même d'immenses avantages et acquerra de nouveaux titres à leur sympathie.

« Le commerce et l'industrie, ébranlés par les commotions politiques, ont déjà repris leur essor ; le passé n'inspire plus de regrets, l'avenir se présente sous les auspices les plus heureux ; nos chemins de fer leur assurent une prospérité toujours croissante. L'agriculture, dont les intérêts s'unissent aux vrais intérêts industriels et commerciaux, en recueillera aussi sa part d'avantages. Que la colonne que nous allons poser en commémoration de l'ouverture du chemin de fer soit en même temps le symbole d'une union morale toujours croissante entre tous les Belges.

Ce discours a été suivi des acclamations de l'assemblée, qui a fait retentir les cris prolongés de *vive le roi*.

Le ministre de l'intérieur, assisté de ses collègues, a ensuite procédé à la pose de la colonne milliaire initiale, et les pièces commémoratives de cet heureux événement ont été placées et scellées dans la base de la colonne.

A quatre heures et quart les voitures se sont mises en route de Malines pour Bruxelles. Cette fois l'*Eléphant* remorquait seul les 30 voitures réunies et les traînait avec rapidité ; mais il paraît que, ne comptant pas que la cérémonie durerait aussi long-temps à Malines, on s'était trop pressé de remplir les réservoirs, de telle sorte que l'eau était presque entièrement consommée lorsque le cortège est arrivé à Vilvorde.

L'*Eléphant* s'est détaché des voitures et a été faire sa provision d'eau à la station de Vilvorde. Cette circonstance a été cause d'un assez long retard ; mais depuis Vilvorde jusqu'à Bruxelles le remorqueur a repris sa course accélérée, et est arrivé à 5 heures et quart à la station de la porte de Laeken au milieu d'un immense concours de spectateurs.

Un grand nombre d'étrangers étaient venus à Bruxelles pour prendre part à cette fête ; on remarquait parmi eux M. Stephenson, celui qui a le premier appliqué la vapeur à la locomotion des voitures sur les chemins de fer ; MM. les présidents des régences de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, deux ingénieurs des provinces rhénanes, M. le consul belge à Londres, le consul de Bavière et le consul anglais à Ostende, et beaucoup d'habitants d'Aix la Chapelle, Cologne, Liège, Anvers, Gand, etc.

MM. De Ridder et Simons ont dirigé les travaux et les mouvements. Au départ de Bruxelles, M. De Ridder était sur la *Flèche* ; M. Simons est parti ensuite avec le *Stephenson*. MM. les ministres, les ingénieurs, les officiers supérieurs de l'armée étaient en costume ou en grand uniforme.

A sept heures, un repas de près de 200 couverts a été offert au corps diplomatique, aux membres des deux chambres, aux principaux fonctionnaires civils et militaires et à plusieurs étrangers notables qui avaient assisté à l'inauguration du chemin de

fer; la gaieté la plus franche a régné parmi les convives. Ce repas a dignement couronné une journée dont le souvenir durera long-temps.

Divers toasts ont été portés à la fin de ce repas : Le premier par M. le ministre de l'intérieur :

« Au roi ! Cette journée mémorable est un jour de bonheur pour lui ; elle est un gage de prospérité et d'union pour le pays ; elle est un nouveau gage d'amitié avec les puissances voisines. Puisse le roi jouir pendant de longues années du bonheur du peuple ! »

Ce toast a été accueilli par des cris répétés de vive le Roi ! au milieu du plus vif enthousiasme.

Le second a été porté par sir Robert Adair :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer un toast ; je n'ai pas besoin de faire un discours pour vous le faire accueillir ; ce toast, vos cœurs l'ont deviné : à S. M. la reine des Belges ! »

Ce toast a été également accueilli avec le plus vif enthousiasme.

Le troisième a été porté par M. le comte de La-four-Maubourg,

« Dans une solennité qui se lie à l'avenir du pays, je suis heureux de vous proposer la santé de monseigneur le prince royal. »

Les cris de vive le prince royal ! ont retenti long-temps dans l'assemblée.

Le quatrième a été porté par M. le ministre de l'intérieur :

« Messieurs, je vous propose un toast qui se lie intimement à cette fête.

« A M. Rogier ! à son zèle, à sa constance pour l'établissement de nos chemins de fer ! »

« A MM. Simons et de Ridder, ingénieurs du chemin de fer ! à leurs talens, à leur bonheur dans l'exécution de cette grande entreprise ! »

Le cinquième a été porté par M. le président du sénat :

« A M. de Theux, ministre de l'intérieur, qui exécute si bien l'œuvre commencé sous son prédécesseur. Puisse cette grande entreprise s'achever sous son ministère, et l'industrie de la Belgique s'élever au plus haut degré de prospérité ! »

Ces divers toasts sont suivis de nombreux applaudissemens.

A dix heures, un très-beau feu d'artifice a été tiré à la porte de Schaerbeck. On a surtout remarqué, parmi les pièces, une colonnade sur le fronton de laquelle brillait un médaillon représentant le prince royal au berceau.

Cette réjouissance populaire avait attiré la foule ; la rue Royale dans toute sa longueur, les boulevards, la route étaient couverts de monde.

Le plus beau temps a régné toute la journée et a favorisé cette fête, qui restera dans le souvenir de tous ceux qui y ont pris part. (Moniteur.)

Voici quelques autres détails donnés par l'Indépendant :

« Une longue file de voitures remplissait le milieu de l'Allée Verte et la route d'Anvers, tandis que la foule des piétons occupait toute l'espace laissé par les voitures dans les allées latérales, dans les prairies qui bordent le chemin de fer jusques bien au delà de la plaine de Mont-plaisir. Voitures, cavaliers et spectateurs à pied formaient au chemin de fer une bordure animée d'où s'échappaient les acclamations de la joie la plus vive ; à chaque chemin qui débouchait sur la route en fer, c'étaient de nouvelles agglomérations de spectateurs ; on voyait les curieux disséminés en nombreux essaims sur les hauteurs voisines ; il y en avait sur les barques et les bateaux qui glissaient sur le canal, il y en avait sur les toits des maisons, il y en avait sur les arbres ; enfin, partout on ne voyait que cela depuis Bruxelles jusqu'à Malines.

« Les trois voitures ont été d'une vitesse inégale ; la Flèche a fait le chemin de Bruxelles à Malines en 45 minutes, le Stephenson en 50, et l'Éléphant en 55. L'Éléphant est arrivé à 1 heure 22 minutes.

« Au retour, comme on l'avait annoncé, l'Éléphant a remorqué à lui seul les 30 voitures, portant 600 personnes, de Malines à Vilvorde ; malgré cette plus forte charge, il allait d'une rapidité beaucoup plus grande qu'au départ, et nul doute qu'il n'eût fait le trajet des quatre lieues et demie en moins de 30 minutes, si à l'approche de Vilvorde

l'eau ne s'était pas trouvée épuisée par la grande dépense de vapeur que l'énorme poids à traîner avait rendu inévitable. Il a donc fallu s'arrêter à Vilvorde pour faire une nouvelle provision d'eau ; et de là toute cette belle et pittoresque trainée de 30 voitures a parcouru la route jusqu'à Bruxelles, une distance de deux lieues un quart, en 23 minutes, entre une double haie de spectateurs à pied, à cheval et en voiture encore plus nombreuse que le matin. Le convoi était de retour à Bruxelles à cinq heures 3/4. »

On lit dans l'Union : « Comme le chemin de fer finit à Malines de ce côté du canal, on a traversé le canal de Louvain sur un ponton avant d'arriver à la place circulaire au milieu de laquelle est placée la colonne milliaire. Quatre drapeaux très élevés portant les noms : Bruxelles, Ostende, Anvers, Liège, indiquaient les quatre directions que prendrait le rail-way, et un peu plus loin on voyait du côté de la France flotter le drapeau tricolore français et dans une autre direction le drapeau prussien.

La médaille déposée dans la base de la colonne milliaire porte d'un côté le portrait de S. M. le roi, par Braent, et au revers l'inscription suivante :

Le 5 mai 1835, la quatrième année du règne de Léopold premier, le chevalier de Theux de Meylandt, ministre de l'intérieur, a été posée la pierre inaugurale du système de chemins de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834. — Simons et de Ridder, ingénieurs.

Le procès-verbal d'inauguration a été signé par M. le ministre de l'intérieur, les ministres de la justice, des finances et de la guerre, le comte Félix de Mérode, ministre d'Etat, le président du sénat, et de la chambre des représentans et les chargés d'affaires des diverses puissances accrédités près de notre cour.

— Nous sommes dans le siècle des originalités et des bizarreries. Voici une protestation d'un genre nouveau et à peine croyable ; elle est dirigée contre les chemins de fer par M. Frison, député.

Voici la lettre qu'il a écrite à M. le ministre de l'intérieur :

Monsieur le ministre, J'ai l'honneur de vous renvoyer les deux cartes d'invitation que vous avez bien voulu me faire remettre pour assister à l'inauguration du chemin de fer, décidé que je suis à ne me servir ni de l'une ni de l'autre.

Ma conviction sur le mode vicieux d'exécution des travaux publics par le gouvernement n'ayant point changé depuis la loi du 1^{er} mai 1834, je veux au moins protester par mon absence contre la fausse voie dans laquelle le gouvernement s'est engagé.

Signé : Frison.

Le Libéral dit au sujet de cette lettre :

« M. Frison aurait pu, ce nous semble, s'abstenir d'assister à l'inauguration du chemin de fer, sans le faire savoir à personne. Il eût aussi bien protesté par son absence, sans avoir besoin de donner du retentissement à sa protestation. Tant que le mode d'exécution a été en discussion, M. Frison pouvait y être opposé par conviction. Aujourd'hui qu'il est exécuté, il nous paraît ridicule de protester contre le chemin parce qu'il n'est pas exécuté conformément à sa conviction. »

— Le Moniteur de ce jour publie dans sa partie officielle, deux arrêtés royaux relatifs au chemin de fer. Le premier est ainsi conçu :

Provisoirement la route en fer sera exploitée directement par le gouvernement.

Le transport des voyageurs de Malines à Bruxelles, et vice versa, se fera aux prix ci-après :

Diligences ordinaires,	fr. 1 50
Chars-à-bancs couverts,	1
Idem non couverts,	50
Berlines,	2 50

Le transport des voyageurs de Vilvorde à Bruxelles ou à Malines, et vice versa, se fera aux prix suivans :

Diligences ordinaires,	1
Chars-à-bancs couverts,	75
Idem non couverts,	35
Berlines,	30

Le nombre et les heures des départs des villes de Malines et de Bruxelles seront réglés par notre ministre de l'intérieur.

Les prix des transports de marchandises seront ultérieurement déterminés.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 6 mai. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du titre premier de la loi communale. (On remarque l'absence au banc des ministres de MM. Ernst et d'Huart.)

M. Nothomb, dans un long discours écrit, s'attache à démontrer la nécessité de centraliser le pouvoir. Pousser trop loin la décentralisation, serait revenir sur ses pas ; donner trop de franchises aux communes, serait en faire des communes du moyen âge ; mais alors il n'y aurait plus de nation. L'orateur rappelle ici la lutte que le gouvernement eût à soutenir contre la régence de Liège, lutte dans laquelle le gouvernement n'a eu d'autre ressource que l'oubli ; il a été obligé de livrer à l'oubli cette régence, extrémité à laquelle il n'aurait pas été réduit avec une loi communale qui lui aurait donné plus d'action.

M. Dechamps prononce un discours écrit dans lequel il se prononce contre la nomination des échevins par le roi ; il ne peut non plus consentir à ce que les bourgmestres choisis hors du sein du conseil, puissent y avoir voix délibérative.

M. Milcamps se prononce en faveur des amendemens du sénat.

M. Gendebien entre dans de longues considérations pour démontrer la nécessité d'en revenir au système précédemment voté par la chambre. Il consent à ce que le bourgmestre soit seul chargé de l'exécution des actes du conseil, des ordres que le gouvernement peut lui donner dans la hiérarchie du pouvoir, mais à côté il veut une garantie ; il faut que le bourgmestre soit nommé, aux termes de la constitution, dans le sein du conseil.

M. H. Bellofaite présente le résumé de la discussion qui a eu lieu dans la section centrale, ainsi que dans les autres sections. Il soutient que c'est dans l'intérêt des communes, dans l'intérêt d'une bonne administration, qu'il peut être utile de donner au roi la faculté de choisir dans certains cas, les bourgmestres hors du sein du conseil. S'il n'en était pas ainsi, il en adviendrait quelquefois qu'il y aurait à la tête des communes, non des administrateurs, mais de simples machines à signer.

L'orateur rappelle que la nomination des bourgmestres et des échevins par le roi, était si naturelle et si bien sentie par tout le monde, que le gouvernement provisoire lui-même avait adopté ce système.

M. de Robaulx : Le discours lumineux que vous venez d'entendre ne m'a nullement convaincu que j'avais eu tort avec mon honorable ami M. Seron, de prononcer l'élection directe des bourgmestres et des échevins par le peuple. Cependant, tout lumineux que peut être ce discours, je ne l'ai pas bien compris, s'il a eu pour but de nous faire changer d'opinion sur nos theories. Je dirai d'ailleurs que la position de l'honorable rapporteur me donne quelque prévention contre son opinion, parce que ses observations partent évidemment du ministère dont il est un employé salarié.

J'inviterai ensuite mon honorable ami M. Gendebien, de ne pas trop s'étendre dans les développemens de notre système. Il va arriver un orateur sur lequel il ne compte pas ; c'est M. Ernst. Il a promis à la face du pays de faire tous ses efforts pour faire prévaloir l'élection directe des échevins ; demain, M. Ernst viendra armé de pied en cap, et fera sans doute entendre des argumens qui seront mieux écoutés que les miens et que ceux de M. Gendebien. Il sera sans doute escorté de son ami M. d'Huart.

M. Gendebien : Je ne rentrerai pas de nouveau dans la discussion, non que j'aie confiance dans l'arrivée de M. Ernst, qui a déserté son banc depuis deux jours ; je n'espère pas qu'il vienne accomplir l'engagement qu'il a pris de soutenir de tous ses efforts la thèse que nous cherchons à faire prévaloir.

Je veux seulement ici relever une inexactitude. L'honorable préopinant a dit que le système de nomination des bourgmestres par le chef de l'état, était si naturel et si senti par tout le monde, que le gouvernement provisoire lui-même avait adopté ce système. L'honorable préopinant est dans une erreur complète. Le gouvernement provisoire a dû réorganiser les régences dans un délai très court, mais il n'avait pas posé de principe absolu, et la preuve c'est qu'il laissait aux lois subséquentes à régler ce point si important.

L'orateur rappelle ce qui s'est passé au gouvernement provisoire relativement au cens électoral. Il fait remarquer que c'est sur sa proposition que plusieurs catégories qui avaient été exclues, ont été ajoutées ; il eut avec M. Lebeau une conversation particulière, relativement à l'arrêté du 8 octobre, et M. Lebeau sou tenait alors que le système de l'arrêté du 8 octobre était moins libéral que celui du gouvernement.

M. Lebeau soutient qu'il n'a pas parlé ainsi, qu'il n'a jamais étendu le sens du mot libéral à l'extension du cens. Il fait remarquer que, en France, ce sont les légitimistes qui demandent l'abaissement du cens.

Après quelques explications de MM. Nothomb, Gendebien, Dubus et Lebeau, sur ce qui s'est passé au gouvernement provisoire, lors de l'arrêté du 8 octobre, la clôture est demandée.

M. Dumortier : Avant de clore, il faudrait savoir au moins quelle est l'opinion du gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur : Je n'ai pas voulu prendre la parole dans la discussion générale, parce que je serais obligé de me répéter dans celle des articles.

M. de Robaulx soutient que le ministre doit déclarer s'il se rallie ou non à la loi amendée par le sénat.

M. Jullien pense qu'on ne peut forcer le ministre à s'expliquer, et qu'il faut attendre la discussion des articles.
M. de Brouckere annonce qu'il désirerait prendre part à la discussion générale. Que cependant, si la chambre le désire, elle attendra celle des articles. Il s'étonne de l'obstination du gouvernement à garder le silence. Quoique ce soit insolite, le ministre ne prenne pas part à la discussion générale, elle attendra.
La clôture est prononcée. — Demain séance publique ordinaire.

LIEGE, LE 7 MAI.

Voici la suite de la liste des décorés de la croix de fer appartenant à cette province :

- J. Deboeck, major de place à Liège. Le 23 décembre 1830, il eut le bras gauche emporté par un boulet de canon dans un combat livré sous les murs de Maestricht.
C. Collette, capitaine, à Liège. Volontaire liégeois. Lors du combat de Dieghem, le 21, entouré par les cavaliers hollandais, il reçut en se défendant, 14 coups de sabre et un coup de feu, et ne fut fait prisonnier que lorsqu'il tomba mourant après avoir blessé plusieurs ennemis.
E. Lochtmans, major en non activité, à Bruxelles. Un des officiers des volontaires liégeois venus au secours de Bruxelles dès les premiers jours de septembre. Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le 23 septembre, place de Louvain, il revint au combat après le premier pansement, et assista aux attaques des jours suivants.
J. Peurrette, soldat, à Bruxelles. Blessé d'un coup de feu au genou gauche, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
J. J. Maréchal, soldat, à Bruxelles. Blessé d'un coup de sabre à la tête et au bras, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
P. Servais, soldat. Blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, le 27 septembre 1830, au combat de Sainte Walburge.
A. Clouart, soldat au 1^{er} régiment de ligne. Blessé de 3 coups de sabre à la tête et dans les lombes, le 30 septembre 1830, au combat de Sainte Walburge.
E. Lochtmans, capitaine au 8^e régiment. Blessé de nombreux coups de sabre, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
J. Beaujot, lieutenant au 9^e de ligne. (Porte drapeau de la compagnie des volontaires de Dinant, fut entouré ; au combat de Ste. Walburge, par plusieurs cuirassiers, contre lesquels il se défendit, et fut blessé de deux coups de sabre à la tête.
L. Beaufays, lieutenant au 11^e régiment d'infanterie. Au combat de Ste. Walburge, étant entouré par plusieurs cuirassiers, contre lesquels il se défendit avec courage, il reçut cinq coups de sabre à la tête et fut laissé pour mort sur le champ de bataille.
J. Baise, capit. au 11^e rég. d'inf. Blessé de nombreux coups de sabre, dont un à la tête, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
J. Boty, sous lieutenant au 11^e rég. Volontaire liégeois, il fut blessé d'un coup de biscan qui lui perça la cuisse gauche, le 24 septembre 1830, en servant une pièce de canon, rue de la Régence, à Bruxelles.
G. J. Moreau, serg. au 11^e rég. Volontaire franchimontois, atteint de plusieurs coups de sabre en combattant le 23 septembre 1830, à Ste. Walburge.
J. Serulier, sous lieutenant au 11^e rég. Blessé de deux coups de sabre à la tête, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
G. Fréson, soldat. Blessé de deux coups de sabre, l'un à la tête, l'autre à l'épaule, au combat de Ste. Walburge, le 30 septembre 1830.
H. J. Conrad, ex-volontaire liégeois, canonnier à la 42^e batterie Volontaire liégeois. Blessé à Bruxelles, le 23 septembre 1830, d'un coup de feu à la jambe.
L. Groffis, mar. des logis à la 2^e compagnie, au bataillon du train d'artillerie. Blessé de deux coups de baïonnette à la tête, dans la nuit du 22 au 23 septembre 1830, au combat d'Oreye.
F. E. Couclet, sous lieutenant au 1^{er} rég. de lanciers. Blessé de trois coups de sabre, à la figure et à la tête, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
P. J. Dumont, sous lieutenant au 1^{er} rég. de lanciers. Blessé d'un coup de feu à la poitrine, le 30 septembre 1830, au combat de Ste. Walburge.
L. E. Grenade, sous lieutenant, au 1^{er} régiment de lanciers. Volontaire verviétois ; blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche et de plusieurs coups de sabre au combat de Sainte Walburge, le 30 septembre 1830, en défendant le drapeau de sa compagnie.
Bayet, gendarme, à Liège. Blessé d'un coup de feu à la poitrine et à la cuisse, le 30 septembre 1830, au combat de Sainte Walburge.

Nous donnons sous la rubrique de Bruxelles des détails étendus sur l'inauguration du chemin de fer.

— Les débats de la chambre des représentants, à la dernière séance ont été fort animés, la discussion n'a amené jusqu'ici aucun résultat.

— On nous communique ce qui suit relativement à l'affaire qui a eu lieu ces jours derniers à Hasselt :

« Cet événement n'est pas aussi grave qu'on le raconte. Un jeune officier d'une excellente con-

duite, ayant reçu des nouvelles satisfaisantes de sa famille, regala deux de ses amis, et pour la première fois de sa vie il s'enivra complètement; le hasard le fit passer devant l'église; on était au salut; malheureusement il y entra et commit à la vérité un très-grand scandale. Ses camarades n'ont cherché qu'à éviter qu'il fut mis à la porte avec trop de dureté.

» Quant aux sous-officiers, ils étaient à l'estaminet désigné pour eux, et s'y amusant tranquillement lorsqu'un convoi funèbre passa devant les fenêtres ouvertes. Deux jeunes sous-officiers eurent l'imprudence de contrefaire le cri du corbeau, ce qui exaspéra les assistants qui vinrent les assaillir dans l'estaminet. La tranquillité n'a été troublée qu'un instant, et l'autorité militaire a fait procéder de suite à une enquête sur cette malheureuse affaire. »

— L'Union publie le règlement de la société pour la propagation des bons livres. En voici les principales dispositions :

« Aucun ouvrage ne sera admis dans l'établissement sans avoir été préalablement examiné par qui de droit. Les livres seront prêtés gratuitement. La bibliothèque contiendra une collection d'ouvrages flamands. Il ne sera donné qu'un volume à la fois, pour un mois au plus, sous la seule condition d'en être responsable. En garantie de cette responsabilité, les personnes inconnues déposeront en argent à-peu-près la valeur de l'ouvrage. On paiera dix centimes par chaque semaine de retard, après le mois écoulé. Il y aura tous les ans une messe solennelle pour les bienfaiteurs, en l'honneur de la Vierge, que la société reconnaît pour sa patronne.

» La bibliothèque est placée rue du Chêne, numéro 17, à la Lithographie religieuse de M. de Loose. Elle sera ouverte les lundi et jeudi de chaque semaine, le matin de neuf à midi, et l'après-midi de deux à quatre heures, à commencer du lundi 25 mai.

» La commission administrative se compose de cinq membres, ce sont : MM. Triest, vicaire du Sablon, président; Van den Cruyce, propriétaire; B. Vercaumen, J. de Corser fils, rentiers; P. de Laserna, propriétaire, secrétaire. La commission s'occupe en ce moment de l'achat des ouvrages. Elle espère avoir pour commencer quelques milliers de volumes.

— On assure que le roi Guillaume vient de signifier à ses amis et fidèles de Luxembourg qu'il n'entendait plus rien payer pour le service de la gendarmerie du Grand-Duché. En conséquence ce service est devenu une charge provinciale, et comme le Grand-Duché est réduit à la ville de Luxembourg, c'est elle qui devra en définitive supporter la dépense. Ceci est sans doute le commencement de quelques mesures analogues applicables à d'autres objets; et nous ne serions pas surpris de voir bientôt la forteresse, avec son commerce qui s'en va et sa garnison qui ne lui est d'aucune ressource, obligée d'acquiescer les traitements de son petit gouvernement grand-ducal, de son petit tribunal, de sa petite cour royale. C'est une riante perspective, en vérité, et pour la ville et pour ces messieurs.

(Journal d'Arlon.)

— On lit dans l'Echo de la Frontière :

« Depuis longtemps le public souffre des prix élevés des places des diligences de Valenciennes à Paris, par suite du monopole exercé par les deux grandes compagnies qui s'entendent pour exploiter cette ligne. Plusieurs concurrences se sont élevées et ont bientôt croulé par suite du peu de prévoyance du commerce et des voyageurs qui ne songèrent pas assez à soutenir les nouvelles entreprises.

» Connaissant l'apathie du public, nous ne savons quelle destinée est réservée aux concurrences futures, et si l'expérience du passé servira pour l'avenir; cependant on parle d'un établissement nouveau qui doit commencer, dit-on, le 15 de ce mois, et conduire les voyageurs de Bruxelles à Paris à un taux raisonnable. Cette nouvelle concurrence serait montée par la société V^e Briard et compagnie, de la Belgique, et aurait son bureau à Valenciennes, à l'hôtel du Pot-d'Étain. »

— On lit dans la Gazette de France :

Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de la frontière confirment pleinement le brillant avantage remporté le 22 par Zumalacarrégu y à Onate, sur les troupes de Valdès. Suivant des rapports dignes de foi, les christinos ont eu dans cette affaire 2,000 hommes tués ou blessés, et 600 hommes faits prisonniers. Plusieurs pièces d'artillerie, les bagages des officiers, des vivres et des munitions sont tombés au pouvoir de l'armée royale. On a ramassé sur le champ de bataille une immense quantité de schakos. On ne peut tarder à recevoir la relation officielle et détaillée de cette grande action.

(Il est probable que le rapport de la Gazette de France est exagéré.)

— Depuis quelques jours la dette différée se fait en baisse à la bourse de Bruxelles, aussi bien qu'à celles de Paris, Anvers et Amsterdam. Cette baisse est causée par l'opinion où l'on est que la dette différée sera classée en dette passive. Voici ce que dit à ce sujet une lettre de Madrid du 25 avril, que nous trouvons dans le Journal du Commerce de Paris :

« On continue à croire que M. de Toreno a décidé et communiqué déjà sa résolution de laisser la dette différée 1831 classée en dette passive, en conséquence, l'avis pour l'échange des titres doit être publié, sous peu, dans les places étrangères; dans le sens indiqué et sans avoir égard aux représentations empesées de la France en faveur des porteurs de ces effets; cependant on dit que M. de Rayneval a eu hier une entrevue avec le président du conseil, M. Martinez de la Rosa, dans laquelle, après une discussion fort animée, il serait convenu que l'ambassadeur adresserait à ce sujet une nouvelle note diplomatique, que M. Martinez de la Rosa aurait promis d'appuyer énergiquement au conseil des ministres.

— On écrit de La Haye, le 3 mai: On a reçu la nouvelle que le baron J. Fagel, membre du conseil d'état, est mort à Genève le 24 avril dernier.

— On écrit de Vienne, 27 avril :

« Depuis son avènement l'empereur s'est montré aujourd'hui pour la première fois au public, à l'occasion d'une revue de troupes. La vue de sa majesté a provoqué le plus vif enthousiasme dans la foule rassemblée qui n'a cessé de témoigner sa joie par des cris de vive l'empereur. L'air de santé de l'empereur a causé la plus grande satisfaction. »

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 6 MAI.

Naissances : 4 garçon, 4 fille.

Décès : 4 homme, savoir : Jean Joseph Louis, âgé de 63 ans; messager du parquet, rue Grande Béche, époux de Jeanne Closon.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS,

DERRIÈRE SAINT-JACQUES.

Dimanche 11 mai, au bénéfice de M. DORVAL, père de famille, et artiste de ce théâtre, la Fiancée du Fleuve, vaudeville en 2 actes, de M. Choquet et Charles.

Le Tableau parlant, opéra en un acte.

La Coiffeuse et le Perruquier, vaudeville.

Mademoiselle Julie Dorval, remplira le rôle de la Fiancée du Fleuve.

Mademoiselle Pauline Dorval, celui de Colombine du Tableau Parlant.

M. Jackmar, amateur liégeois, remplira les rôles de Poudret du Coiffeur, et celui du beau Léandre du Tableau Parlant.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU deux CACHETS et une CLEF de montre, en or, formes anglaises, garnis d'améthyste et topaze. BONNE RECOMPENSE à la personne qui les rapportera chez GULOT, bijoutier, Pont d'Île, n° 34. 537

QUARTIER composé de six pièces avec cave et jardin, à LOUER pour la St.-Jean, rue Pont d'Île, n° 41.
CAVES A LOUER au même n°, avec entrée par la rue Lutai. 490

VENTE DE LIVRES.

Le mercredi 20 de ce mois, à deux heures, et jours suivants, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, en son étude rue Souverain Pont, à Liège, une BELLE ET NOMBREUSE COLLECTION DE LIVRES de sciences, littérature, histoire et de droit, un superbe cadran solaire, beaucoup d'instruments d'argentage, des boussoles, aimans, sphères, etc. etc. On y trouvera le répertoire et les questions de droit de Merlin, in-8°.

On pourra se procurer le catalogue à partir du douze de ce mois, chez M. JEUNEHOMME, imprimeur, pied de Pierreuse 546

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste. Ursule.

BELLE VENTE DE MEUBLES.

Sous la direction de M^e VARLET, notaire à Beyne, il sera procédé, MARDI 12 MAI courant, à 9 heures, à la maison de campagne de feu M. l'avocat Lambinon, située près de la chapelle du Bois de Breux, commune de Grivegnée, à la VENTE publique d'un BEAU MOBILIER, consistant notamment en :

Chaises, tables, bois de lit, garde-robes, commodes, glaces, pendules, un grand nombre de gravures, canapés de jardin, vases, figures, ustensiles, un moulin et un pressoir pour vinaigre, tonneaux, cuivres, étaineries, filets aux oiseaux, attirails de chasse, etc., etc.

On commencera de bonne heure pour avoir fini en un jour.

Le 16 MAI courant, à dix heures du matin, M^e DUSART notaire, VENDRA en son étude, DEUX MAISONS, l'une rue de Gueldre, n° 113, et l'autre Hors Château, rue de la Couronne, n° 196. 542

VENTE DE BOIS SCIÉS

Le 12 MAI 1835, à deux heures de relevée, VENTE très considérable de BOIS SCIÉS dans le chantier établi chez Stassart, à AHIN, près de Huy. Ces BOIS consistent :

En 120 mille pieds de planches chênes, quartiers, barreaux, foncures, vères et terrases de toutes longueurs depuis sept jusqu'à vingt pieds.

15 mille pieds de planches de bois blancs.

40 à 12 mille pieds de lattes bois blancs, rais, douves et autres marchandises.

La plupart de 1^{re} qualité et très sèches.

A 6 mois de CRÉDIT, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 541

VENTE

D'UNE

BELLE ET GRANDE MAISON À ÉQUIPAGE LIBRE DE CHARGES.

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères sans faculté de surenchérir, le mardi 12 mai 1835, à 11 heures dans son étude, rue Feronstrée.

1^o Une belle et GRANDE MAISON, avec porte cochère, cour, jardin, etc., située à Liège, place derrière St. Paul, n° 449.

2^o Une portion de terrain par derrière, joignant à M. Lambinon et donnant sur la rue des Clarisses, d'une largeur d'environ 9 mètres sur une profondeur de 28.

3^o Et une autre portion à côté, joignant à M. de Potesta, ayant les mêmes largeur et profondeur.

Ces deux portions de terrains sont propres à bâtir deux belles maisons qui auraient cour et jardin, elles se trouvent dans une rue qui va s'embellir et gagner considérablement par le nouveau pont, le chemin de halage et surtout par son élargissement et sa communication en ligne droite avec le quai d'Avroi. Le percement de ce côté s'effectue dans ce moment. Les trois lots seront exposés en détail et en masse.

S'adresser pour voir les conditions à M. Grandmont-Donners, négociant, rue du Pont d'Ile, ou audit notaire DUSART, dépositaire des titres. 275

FACULTÉ DE SURENCHÉRIR,

SUR

UNE BELLE MAISON,

AVEC

COUR ET JARDIN,

Sise à Liège, au commencement du Quai de la Sauvinière, dans le plus agréable emplacement, à proximité du théâtre royal. Cette maison a aussi une entrée rue basse Sauvinière, n° 799.

Le jardin, fermé par une grille en fer, a une largeur sur ledit quai, de 10 mètres 86 c. et contient en superficie 469 mètres carrés 64 c.

Par acte de vente aux enchères publiques, devant M^e PARMENTIER, notaire à Liège, du 8 avril 1835, la dite maison a été adjugée provisoirement, pour le prix de 36,100 francs.

Jusqu'ici le 15 mai, on peut surenchérir d'un 20^e sur le prix ci-dessus, par acte à passer devant ledit notaire. 324

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 18 MAI 1835, à deux heures de relevée, il sera VENDU aux enchères, au bureau de la justice de paix, rue Mont St. Martin, n° 611 :

Une MAISON portant le n° 430, sise à Liège, rue de la Grasse Poulle, sur la mise à prix de 5250 francs.

Incessamment la TERRE de VERLAINE sur Ourte, sera RÉEXPOSÉE AUX ENCHÈRES, sur une mise à prix fort avantageuse.

S'adresser au notaire DELEXHY pour voir les conditions. 545

A LOUER, pour le vingt-quatre juin prochain, une BELLE MAISON, sise au bout de la rue de la Régence. S'adresser même rue, n° 730. 476

On DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser chez P. MINETTE, sur le Marché, on dira pour qui c'est. 541

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MARDI 19 MAI 1835, à dix heures du matin, madame Adélaïde Victoire DEFOOZ, propriétaire, demeurant à Amay, épouse séparée de biens de M. Michel Joseph Ramoux, ayant avec lui son domicile légal à Liège, rue d'Amay, voulant liquider la succession de M. Lambert Defooz, son père, et dument autorisée par jugement du tribunal civil de première instance de Liège, en date du 7 février 1835, confirmé par l'acquiescement authentique de son dit mari, fera exposer en VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, devant M^e GUENAI, notaire, en son étude chez M^e Dessart à la Malheue, commune d'Hermalle-sous-Huy, les IMMEUBLES suivants, situés dans l'arrondissement de Huy, savoir :

Commune d'Ampsin.

Premier Lot Une pièce de vignoble, appelée vigne Manger, contenant environ 30 perches. — Deuxième lot. Une autre pièce de vignoble, appelée Vigne Cheratte, contenant environ 22 1/2 perches. — Troisième lot. Une pièce de vignoble, appelée la Goleite, contenant environ 10 perches. — Quatrième lot. Une pièce de verger, située sous lesdites vignes Cheratte et Manger, contenant 13 perches 8 aunes.

Commune d'Amay.

5^e lot. Une pièce de vignoble, située non loin des précédentes, joignant vers Huy à M^e Delchambre d'Herstal et vers Liège à Likin, contenant environ 16 1/2 perches. — 6^e lot. Une pièce de terre, ci-devant pré, située au Buisson aux Grosses Pierres près de la Meuse, contenant environ 27 perches.

Commune de Villers-le-Temple.

7^e lot. Une pièce de pré avec hiron ou lisière de bois, appelée le Grand-Sart, contenant 66 perches, joignant de deux côtés aux bois de M. le baron H. de Rosen et du 3^e à l'avocat Delpierre. — 8^e lot. Une pièce de pré avec hiron, appelée le Petit-Sart, contenant 24 perches, joignant d'un côté aux bois du baron de Rosen, et des autres au ruisseau d'Oxhe. 9^e lot. Une pièce de pré ou pature, contenant environ 26 perches, joignant vers nord et levant à J. P. Gérard et compagnie et vers sud au pré nommé Grand Salle Temple, dont elle est séparée par le lit actuel du ruisseau d'Oxhe. — 10^e lot. Une pièce de pré appelée Grand Salle Temple, avec terre labourable et bois taillis annexés, formant un ensemble de 6 hectares 75 perches. — 11^e lot. Une pièce de pré appelée pré de Falogne, avec terre labourable et bois taillis annexés, formant un ensemble de 6 hectares 70 perches.

Commune d'Hermalle-sous-Huy.

12^e lot. Une bâtiment appelé la Cense du Thier d'Oine, avec jardin, pré ou pature et terre labourable annexés, formant un ensemble de 1 hectare 32 perches. — 13^e lot. Une pièce de verger, appelée Pré aux Cérissiers, contenant 36 perches. — 14^e lot. Une pièce de terre labourable, appelée le Bâte à l'avoine, contenant 18 perches.

Communes de Clermont et de Hermalle-sous-Huy.

15^e lot. Une ferme, appelée la Cense aux Prés, située sur Clermont, dans un site agréable, comprenant logement pour le fermier et tous batiments nécessaires à l'exploitation, en bon état, avec jardin, vergers, prés, pâtures terres et hiron, formant presque un seul gazon de 31 hectares 22 perches, sur les territoires limitrophes de Hermalle sous Huy et de Clermont.

Les 7^e et suivants inclus le 15^e, qui ne forment qu'un seul corps d'exploitation, sont par leur position sur le ruisseau d'Oxhe qui ne tarit jamais et qui jouit d'un volume d'eau très puissant, tous propres à la fondation d'établissements industriels; ils ne sont distans de la Meuse que de quelques centaines de mètres.

La vendresse se réserve le droit de réexposer ces lots, soit par collection de plusieurs ensemble, soit en masse.

Les baux de tous ces immeubles expirent au 15 mars 1836. Mme. Ramoux fera aussi exposer en vente aux enchères le même jour, au même lieu et à la même heure, 29 indivis dans la propriété des mines et usines alumineuses dites de Wehairon à Amay et d'Ampsin à Ampsin, et dans la propriété des mines de houille du Chêneux, etc., sous les communes d'Amay et d'Ampsin.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, chez M^e RAMOUX, à Amay, chez le sieur DEWONCK, fermier exploitant la dite cense aux Prés; chez l'avoué VERNINCK, à Liège; et en l'étude du dit notaire GUENAI. 485

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins vu la pétition du sieur Joseph Arno Id Bastin, armurier, par laquelle il demande l'autorisation de faire construire une forge dans le jardin n° 11 au quai St. Léonard, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel de Ville, le 4 mai 1835.

Pour le président du collège, l'échevin M. CLOSSET.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins vu la demande du sieur Louis Georges, fondateur en fer, demeurant au faubourg Saint Léonard, n° 202, tendante à ce que sa fonderie, qui existe sans autorisation, soit maintenue, arrêtent :

La dite demande sera publiée par la voie des journaux, et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église de St. Foi.

Les personnes qui auraient à s'y opposer ou des observations à faire, sont invitées à les adresser à la régence, dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 4 mai 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 27 avril. — Métalliques, 102 1/4. — Actions de la banque 1348 0/0.

Fonds anglais du 4 mai. — Cons. 92 2/8 0/0. — belge. 102 1/2 à 103 (coupon détaché). holl. 58 1/2, Portug. 101 5/8. Esp. cortés, 70 1/2 (10 1/8 la prime).

Bourse de Paris, du 5 mai. — Rentes, 5 0/0, 107 95 fin cour., 108 20. — Rentes, 3 p. c. 81 80, fin cour., 82 05. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 98 80, fin cour., 99 15. — Emprunt Guebhard, 50 1/8, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 50 0/0, fin cour., 00 0/0. — Trois p. c., 31 3/4, fin cour., 00 0/0, différée, 20 3/4. — Cortés, 50 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 7/8, fin cour., 102 1/4. — Empr. romain, 102 5/8, fin cour., 102 3/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 120 0/0. — Coupons cortés, 31 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 5 mai. — Dette active 58 1/8 00000. — Dito, 5 0/0, 103 00,00 0. — Dito Différée, 1 45 1/28 00. — Bill. de chance 26 7/8. — Syndi. d'amor. 95 1/16. — Dito, 3 1/2 0/0, 82 1/8 0. Contrib. de guerre, 0000 0/0. Bill. du trés., 6 0/0, 104 0/0. — Société de comm. 107 1/8. — Rus. 0. — et comp. 104 1/2. — Dito 1828 et 1829, 104 3/4. — C. ch. H. 1831, 1833 99 13/16. — Dito ins. au gr. liv. 71 0/0. — Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 0/0, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 50 3/8. — Dito à Londr., 3 0/0, 31 1/2 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 21 5/8 00. — Bons cortés à Lond. 51 0/0. — Coupons des cortés, 00 0/0. — Vienne actions de la banque, 0000. — Médailles, 100 3/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0000. — Dito 2^e levée, 000 0. — Lots de Pologne, 124 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 89 3/8 000. — Grecs 0. — Lots Prussiens 115 3/8.

Bourse d'Anvers du 6 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	5/8 0/0 perte		
Londres.	12 02 1/2	11 97 1/2	
Paris.	47 1/4	47 0/00	46 7/8 P
Francofort.	36 1/8	P 00 0/0	35 3/4
Hambourg.	35 1/4	P 35 0/1	A 34 7/8 A

Recompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'entp. 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 5/8 1/2 et A. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 89 et 98 5/8 P 000. — Espagne. Guebbs., 49 3/4 0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 31 1/2 N. Idem. perp. Amsterdam, 49 7/8 50. — Idem diff., 21 22 5/8 1/2.

Cours après la bourse

Perpétuelles, 50 0/0 P. — Cortés 49 5/8 P. — Dette différée, 22 3/8 A. — Coupons cortés, 32 1/4 P. — Gallo-Russes, Adm. Bruxelles 00 0/0 0. — Adm. d'Anvers 000 0 00. — Primes à 1 m. dont 1 Perpétuelles 51 0/0 A. — Cortés 51 P. — Dette différée 24 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 5 et 6 mai.

Le brick danois Acolus, c. Kock, ven. de Rio-Janciro, ch. de café.

Le schooner suédois Concordia, c. Paulsen, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron.

Le orick anglais Hebrus, c. Chegeven, v. de la Havane, ch. de café et sucre.

Le koff hanovrien Anna Sophia, c. Donken, v. de Carolinenziel, ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 6 mai. — Belgique. Dette active, 54 3/4 A. Emprunt de 48 mill., 101 3/4 P 00. — Actions de la société générale (5) 825 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 119 1/2 P. Banque de Belgique (5) 120 1/4 P. Hollande. Dette active, 56 1/4 A. — Espagne. Guebhard, 49 3/4 P 0 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/0 00. Id. Amsterdam 5 p. 0/0, 50 0/0 P. — Idem Paris 3 p. 0/0, 32 0/0 P. Cortés à Londres, 50 0/0 A 01. Dette différée, 22 0/0.

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège